

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DFA 26 Communication de la synthèse relative au Diagnostic Global d'Entrée établi par la formation inter-juridictions Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de certification des comptes.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 110 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 novembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales et groupements admis à intégrer le dispositif d'expérimentation de la certification de leurs comptes ;

Vu la délibération en date du 27 mars 2017, par laquelle Mme la Maire de Paris a conclu avec la Cour des Comptes une convention pour la période 2017 à 2023 qui confie à celle-ci le soin de l'accompagner dans la mise en place de la certification de ses comptes ;

Vu l'article 4 de la convention qui prévoit, au terme d'une phase de contradiction la transmission par le président de la formation inter-juridictions Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes d'un rapport de mission et de sa synthèse à l'ordonnateur de la collectivité ;

Vu le courrier de Monsieur le Président de la formation inter-juridictions Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes sur l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux en date du 19 mars 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018, par lequel Madame la Maire demande de prendre acte de la synthèse au Diagnostic Global d'Entrée établi par la formation inter-juridictions Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de certification des comptes ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris prend acte de la synthèse relative au Diagnostic Global d'Entrée établi par la formation inter-juridictions Cour des Comptes et Chambre Régionale des Comptes dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de certification des comptes.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO